



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1^{er} juin 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Est absent, monsieur le conseiller Gilles Chagnon.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Éric Pilote, attaché politique, et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, directeur, Communications, Audrey-Anne Brûlé, coordonnatrice de projets, Environnement, Pamela Touchette-Giroux, agente de communication, Communications et Frédéric Vandal, adjoint à la direction, Environnement.

CE-2022-431

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 18 ET 25 MAI 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 18 et 25 mai 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-432

SOUMISSION 2022 SP 078 - NETTOYAGE DE PUISARDS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Sanivac Montréal - 9363-9888 Québec inc., pour les travaux de nettoyage de puisards, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux saisons de 362 516,18 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 26 avril 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux saisons (2022 et 2023) à compter de la date d'adjudication, avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une saison (2024). Advenant l'exercice de la période optionnelle (saison 2024), les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2023, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02- 41510-521-89939	162 993,08 \$	Entretien - Réseaux d'égout - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	7 762,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 743,10 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-433

SOUMISSION 2022 SP 071 - INSPECTION ET ANALYSE DE BORNES D'INCENDIE (2022-2023) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SIMO Management inc., 4750, rue Henri-Julien, RC-050, Montréal, Québec, H2T 2C8, pour l'inspection et l'analyse de bornes d'incendie (2022-2023), sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux années de 285 165,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 28 avril 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat comporte deux années d'exécution de travaux, soit les années 2022 et 2023. Le contrat viendra à échéance le 1^{er} décembre 2023.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2023, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22290-521-89940	130 197,09 \$	Bornes-fontaines - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	6 200,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 185,10 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-434

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-45 - 148 346,83 \$ - PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2021, B-46 - 124 319,82 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 11 DÉCEMBRE 2021, B-47 - 318 002,81 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 DÉCEMBRE 2021 - B-48 - 873 628,72 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 31 DÉCEMBRE 2021, B-49 - 351 006,15 \$ - PÉRIODE DU 26 AU 31 DÉCEMBRE 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-45 au montant de 148 346,83 \$ pour la période du 28 novembre au 4 décembre 2021, B-46 au montant de 124 319,82 \$ pour la période du 5 au 11 décembre 2021, B-47 au montant de 318 002,81 \$ pour la période du 12 au 18 décembre 2021, B-48 au montant de 873 628,72 \$ pour la période du 19 au 31 décembre 2021 et B-49 au montant de 351 006,15 \$ pour la période du 26 au 31 décembre 2021.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-435

SOUSSION 2022 SP 168 - DÉCALQUES POUR VÉHICULES MUNICIPAUX D'URGENCE - SERVICES DE POLICE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Impression Charles (9111-4439 Québec inc), 625, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A6, pour la fourniture de matériaux et l'installation de recouvrements et décalques sur de nouveaux véhicules d'urgence du Service de police (SPVG) ainsi que ceux du Service de sécurité incendie (SSI), le tout selon l'identité visuelle des normes graphiques de la Ville, pour un montant total de 102 623,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 avril 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet le 20 juin 2022.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2023, 2024 et 2025 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-436

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU TOUR DE GATINEAU - 4 ET 5 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE le Tour de Gatineau se déroulera les 4 et 5 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation pour toute la durée de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'événement respectera toutes les exigences émises par la Direction générale de la santé publique du Québec et sera soumis au processus d'approbation à cet effet, en lien avec la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière (plan de signalisation et surveillance policière) sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2022-84 du 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la signalisation routière temporaire requise est la responsabilité de l'organisme West of Quebec Wheelers selon les normes en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'organisme West of Quebec Wheelers à fermer les routes et stationnements (incluant les parcomètres) mentionnés ci-dessous selon les horaires suivants :

Secteur d'Aylmer

Date	Heures	Stationnements fermés
Jeudi 2 juin 2022	24 h à 8 h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	24 h à 8 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Principale
Samedi 4 juin 2022	24 h à 24 h	Rue Parker – Entre les rue du Patrimoine et Symmes
	24 h à 24 h	Rue du Patrimoine – Entre les rues Park et du Prince-de-Galles
	24 h à 24 h	Rue du Prince-de-Galles – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	24 h à 7 h	Rue Principale – Entre les rues Tiberius et Court
	24 h à 7 h	Rue Court – Entre les rues Principale et Symmes
	24 h à 7 h	Rue Symmes – Entre les rues Court et Parker
	24 h à 7 h	Rue Parker – Entre les rues Symmes et Thomas
	24 h à 7 h	Rue Thomas – Entre les rues Parker et Tiberius
	24 h à 7 h	Rue Tiberius – Entre les rues Thomas et Principale

Date	Heures	Rues fermées et stationnements
Jeudi 2 juin 2022	8 h à 24 h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	8 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Principale
Vendredi 3 juin 2022	24 h à 24h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et Symmes
	24 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	8 h à 12 h	Rue Principale – Entre les rues Dozois et Bancroft
Samedi 4 juin 2022	24 h à 24 h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et Symmes
	24 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	7 h à 24 h	Rue Principale – Entre les rues Tiberius et Court
	7 h à 24 h	Rue Court – Entre les rues Principale et Symmes
	7 h à 24 h	Rue Symmes – Entre les rues Court et Parker
	7 h à 24 h	Rue Parker – Entre les rues Symmes et Thomas
	7 h à 24 h	Rue Thomas – Entre les rues Parker et Tiberius
	7 h à 24 h	Rue Tiberius – Entre les rues Thomas et Principale
Dimanche 5 juin 2022	24 h à 24 h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et Symmes
	24 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Principale
Lundi 6 juin 2022	24 h à 24 h	Rue Parker – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	24 h à 24 h	Rue Bancroft – Entre les rues du Patrimoine et Principale
	8 h à 12 h	Rue Principale – Entre les rues Dozois et Bancroft

Secteur de Hull

Date	Heures	Rues fermées et stationnements
Dimanche 5 juin 2022	6 h à 17 h 30	Boulevard Fournier – Entre les rues Joannis et Jacques-Cartier

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2022-437

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 23 AU 26 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre du festival L'Outaouais en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de certaines rues et avenues dans le secteur du parc des Cèdres est inférieure à la moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2022-84 du 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre du festival L'Outaouais en fête pour la période du 23 au 26 juin 2022, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Raoul-Roy, entre les rues Brook et Arthur-Croteau;
- Les rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy;
- La rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau;
- La rue Xavier, entre l'adresse 20 et 30 inclusivement;
- La rue Harvey, entre les rues Metclafe et John;
- La rue Front, entre la rue Principale et l'entrée du 2, rue Front;
- Rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Front.

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- Rue Metcalfe, entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair / Est;
- Rue Raoul-Roy, entre son extrémité sud et la rue Brook, côté pair / Est;
- Rue John, entre la rue Cathcart et son extrémité nord, côté pair / Est;
- Rue Harvey, entre les rues Front et John, côté impair / Nord;
- Rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair / Nord;
- Rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection Ouest), côté impair / Ouest;
- Rue Douglas, entre les rues John et Raoul-Roy, côté pair / Sud;
- Rue Prince-de-Galles, côté impair / Est;
- Rue Xavier, entre l'adresse 2 et 20 (côté ouest) entre l'adresse 32 (côté est) et la rue Arthur-Croteau;
- Rue Roméo-Gendron, entre le chemin Eardley et la rue Front, côté impair / Nord;
- Rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté impair / Nord;
- Rue Beaulac, entre les rues Xavier et Lattion, côté impair / Nord;
- Rue Patrimoine, entre les rues Franck-Robinson et Wychwood, côté impair / Nord.

Stationnement permis en tout temps sur les rues suivantes :

- Rue Raoul-Roy, entre la rue Brook et l'usine de filtration, côté impair / Ouest;
- Rue McDougall, entre les rues Xavier et Raoul-Roy, côté pair / Sud.

Le tout selon le plan numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Le Service des travaux publics (Division de la voirie) est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu'indiqué aux plans de signalisation produits par la Division de la circulation et de la sécurité routière du Service des infrastructures.

Adoptée

CE-2022-438

SOUSSION 2022 SP 070 - FOURNITURE DE PAPIER BRUT, PAPIER HYGIÉNIQUE, DE SAC À ORDURE ET RECYCLAGE - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 9 mars 2022, et ce, comme étant les plus basses soumissions conformes reçues pour chacune des sections, à savoir les firmes :

- Solutions Supérieures S.E.C., 830, rue Saint-Pierre Sud, Joliette, Québec, J6E 8R7, pour les sections 1 et 3 pour une période de deux ans pour un montant approximatif de 172 985,90 \$ incluant les taxes;

- Les Emballages Boudreault, 45, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S3, pour la section 2 pour une période de deux ans pour un montant approximatif de 91 008,23 \$ incluant les taxes.

Les prix seront révisés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Une période optionnelle est prévue au contrat pour l'année 2024-2025.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2023 et 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
04-15100	Poste d'inventaire - Aylmer
04-15110	Poste d'inventaire - Hull
04-15120	Poste d'inventaire - Gatineau
04-15130	Poste d'inventaire - Buckingham
04-15150	Poste d'inventaire - Usine

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-439*

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les termes de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a retenu les services de la firme de comptables professionnels agréés Deloitte pour effectuer la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.1 de la même loi, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport du vérificateur général;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans les journaux locaux à l'effet que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le rapport du vérificateur général seraient déposés à la séance du conseil municipal du 7 juin 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité et le Comité de vérification recommandent au conseil d'accepter le dépôt du rapport financier de la Ville de Gatineau incluant les rapports de l'auditeur indépendant et du vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2022-440

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2015 SP 082 - FOURNITURE ET ENTRETIEN DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE 911 - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjudger un contrat :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéro du CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle (taxes incluses)	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2015-445	---	Solacom Technologies	2015 SP 082 - Fourniture et entretien du système téléphonique 911	95 136,57 \$	3 juin 2022 au 2 juin 2023	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que trois périodes optionnelles d'une année sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'informatique à se prévaloir de cette première période optionnelle d'une année prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 23 avril 2015.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2023 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21601-555-89941	43 436,17 \$	Technologie - Police - Entretien/logiciels
04-13493	2 068,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 063,47 \$	TVQ à recevoir - ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2022.

Adoptée

CE-2022-441

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE EDDY LES 11 JUI, 9 JUILLET, 19 AOÛT ET 1^{er} OCTOBRE 2022 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE la piétonnisation temporaire d'artères commerciales est l'une des actions découlant du plan de relance du cœur du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été attribuées par la résolution numéro CM-2022-90 pour des projets de piétonnisation temporaire d'artères commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la rue Eddy a été ciblée pour des projets de piétonnisation temporaire en 2022 en raison de son potentiel de dynamisation et de mobilisation de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'un plan de fermeture temporaire de la rue Eddy, entre les rues Wright et Papineau est en cours d'élaboration par le Service des infrastructures et qu'il sera approuvé par la Division de la circulation et de la sécurité routière avant son implantation;

CONSIDÉRANT QU'une programmation festive et diversifiée sera offerte au grand public à l'occasion de ces événements de fermeture :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation pour permettre le projet de fermeture temporaire de la rue Eddy, entre les rues Wright et Papineau, les 11 juin 2022 et 9 juillet 2022, entre 8 h et 17 h, le 19 août 2022 entre 15 h et 00 h et le 1^{er} octobre 2022 entre 7 h et 21 h;
- le centre de services de Hull à déboursier 21 756,15 \$ pour assurer la présence policière durant les quatre événements et 892,32 \$ pour le dépotage des horodateurs suivant les quatre événements.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2022.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Autorisation de dépenser en cas de force majeure en vertu de l'article 537.2 de la *Loi sur les cités et ville* et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau par madame la mairesse France Bélisle

CE-2022-442

FINS D'EMPLOI ADMINISTRATIVES - ARTICLES 14.02 ET 14.03 - SECTEUR AQUATIQUE

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés du secteur aquatique le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'article 14.02 qui prévoit qu'un salarié ne peut se déclarer non disponible plus de deux sessions consécutives, à défaut de quoi l'employeur met fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT l'article 14.03 qui prévoit qu'un salarié saisonnier doit offrir des disponibilités chaque année, à défaut de quoi l'employeur peut mettre fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'en application de ces deux articles, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés du secteur aquatique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont le numéro d'employé apparaît à l'annexe A de la présente.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif